

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

N° 0092-2023-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 083-218300366-20231025-0092_2023_DE-CC



DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 du marché N°11-2022 Réhabilitation de l'ancienne usine de traitement de déchet UTOM en maison de la nature L'USINE à Cavalaire-sur-mer - LOT 7 - Chauffage ventilation plomberie sanitaire ;

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

Titulaire :


TNT PACA (SAS BAOU)
ZI Toulon Est
39 rue Marcellin Berthelot
BP 70115 LA GARDE
83079 TOULON CEDEX 9

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.1414-2
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 109 2023 en date du 19 septembre 2023 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :
- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ;
 - dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.
- De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;
- VU** L'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant les modifications non substantielles d'un marché dès lors qu'elles ne changent pas la nature globale du marché ;

CONSIDERANT

Que le marché a été notifié le 19 septembre 2022 à l'opérateur économique TNT PACA, pour un montant issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 189 240,12 € HT soit 189 888,50€ TTC.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 083-218300366-20231025-0092_2023_DE-CC



CONSIDERANT

Que le maître d'ouvrage a demandé une petite importance par rapport à la demande initiale comme suit :

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 083-218300366-20231025-0092_2023_DE-CC

**Moins value concernant la CTA**

- Double flux power box 95 BC 2000 horizontal	13 930,44 €
- D315 yc calo 5ml	687,95 €
- D950 yc calo 13ml	1 591,33 €
- Grille d'extraction et de soufflage	360,78 €

	-16 570,50 € HT

Plus value CTA

- Fourniture et pose insufflateur en toiture ATLANTIC CRITAIR TA 1300	5 362,89 €
- D125 yc calo 15ml	1 037,25 €
- Fourniture et pose registre antigel pour Air Neuf RAG355 230 V	371,31 €
- Fourniture et pose potentiomètre réglage insufflateur	43,59 €
- Fourniture et pose coffret horloge	445,66 €
- Câblage registre/potentiomètre/ horloge en toiturer	150,00 €
- Fourniture et pose volet AR ATLANTIC VF125	29,08 €
- Fourniture et pose volet AR ATLANTIC 160	164,55 €

	7 604,33 €

HT**Plus Value concernant les brasseurs d'Air Casafran Eco Genuini :**

- Atelier R-2 brasseur d'air diam 152	1 076,00 €
- Commande CAS8125 a	167,25 €
- Atelier R-1 brasseur d'air diam 152	3 228,00 €
- Atelier R-1 brasseur d'air diam 180	2 185,00 €
- Commande CAS82125	836,25 €
- Salle conférence R-1 diam 180	4 370,00 €
- Commande CAS82125	669,00 €
- Bureau RDC brasseur d'air diam 152	2 152,00 €
- Commande CAS82125	334,50 €
- Buvette RDC brasseur d'air diam 122	935,00 €
- Commande CAS82125	167,25 €
- Hamm RDC brasseur d'air diam 180	2 185,00 €
- Commande CAS82125	334,50 €

	18 639,75 € HT

Soit un montant total de 9 673,58 € HT (11 608,30 € TTC)

CONSIDERANT Que cet avenant porte le montant du HT soit 201 496,80 € TTC soit une aug

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 083-218300366-20231025-0092_2023_DE-CC

marché à 167 914,00 €
augmentation de 5.76 %

DECIDE

ARTICLE 1 De signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 11 2022 « Réhabilitation de l'ancienne usine de traitement de déchet UTOM en maison de la nature L'USINE à Cavalaire-sur-mer - LOT 7 - Chauffage et Climatisation » d'un montant de 9 673,58 € HT (11 608,30 € TTC) portant ainsi le montant du marché à 167 914,00 € HT soit 201 496,80 TTC, soit une augmentation de 5.76 %

ARTICLE 2 d'approuver la signature de l'avenant N°1 au marché 11-2022.

ARTICLE 4 de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 25/10/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr